

**Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation  
des Ordures Ménagères  
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS  
ET DE L'AUTUNOIS**

**Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
SYNDICAL DU 23 AVRIL 2007**

**Salle des Fêtes – 71600 SAINT-LEGER-LES-PARAY**

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 H 00, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'appel des délégués.

**COLLECTIVITES PRESENTES :**

- **Communauté de Communes du Val de Loire**  
BERGERIS Patrick - LAUGERE Bernard
- **SIVOM du canton de BOURBON LANCY et ses Environs**  
LANOIZELE Jean René
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE :**  
BERNIGAUD René – MORISOT Daniel
- **Communauté de Communes du Val de Joux**  
MASSE Guy
- **Communauté de Communes du canton de CHAROLLES**  
CHAMBREUIL Pierre – DEVILLARD Marcel
- **Communauté de Communes du canton de CHAUFFAILLES :**  
VINCENT René - LAMURE René
- **Communauté de Communes du PAYS CLAYETTOIS :**  
Non représentée.
- **Communauté de Communes du PAYS DE GUEUGNON**  
BALESTRIERI Claude - STEPIEN Jean-Claude - FOREST Marc
- **Communauté de Communes du canton de MARCIGNY**  
CHARDIGNY Xavier – DE LA CELLE Vincent - MATHIAS Michel

- **Communauté de Communes du VAL PALINGEOIS**  
PLUCHAUD Paul
- **Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL**  
DRAPIER Marcel Alain – DURAND Roger – DESSERPRIT Jean-Pierre - RAY Jean-  
Pierre – GUYOT Joël
- **Communauté de Communes du canton de SEMUR EN BRIONNAIS**  
SARROCA Ernest – VIZIER Jean
- **Communauté de Communes ENTRE ARROUX ET BOURBINCE**  
LORTON Paul
- **Communauté de Communes Canton d'ISSY-L'EVEQUE**  
Non-représentée
- **Communauté de Communes du canton de L'AUTUNOIS**  
BOULY Paul – CHAVY Gabriel
- **Communauté de Communes du canton de BEUVRAY VAL-D'ARROUX**  
JEANNIN J-Yves - Pouvoir de JACQUEMARD Robert à JEANNIN J-Yves.
- **Communauté de Communes du canton Arroux-Mesvrin**  
CHRYSOSTOME Guylène – CHANLIAU Michel – CHAPELLE Georges
- **SIVU de l'Autunois**  
Non-représenté.

**Etaient excusés :**

DRAPIER Jean-Paul – GOICHOT Jean-Louis – PELLETIER René – DELIZE Jean - LECOQ  
Jacques –DREVON Jean – BOUCAUD Maurice – LAGRUE Jean-Paul – LAMBOEUF Joël –  
DUPONT Paul – MENAGER Henri - JACQUEMARD Robert (Pouvoir à JEANNIN Jean-Yves)

**Ont également assisté à la réunion :**

Julien BARNAY – Technicien Communauté de Communes de l'Autunois.  
Monsieur RAULT – Association Vigilance Projet Incinérateur Gueugnon  
Gérard LYOT – Association Val Florentin

\*\*\*\*\*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 21 Mars 2007,  
en y apportant les modifications suivantes :  
Dans le titre du compte-rendu :  
- année 2007 au lieu de 2006  
- lieu : Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville d'Autun, au lieu de Digoin.

➤ **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

. **2007-10** : Signature de l'avenant n°1 au marché 05-01 de mission d'étude pour l'extension du Centre de Stockage des Déchets d'Autun attribué au Cabinet GIRUS, prévoyant en complément du marché une étude parcellaire sur le périmètre du site et arrêtant le forfait définitif de rémunération du titulaire à 92 401.00 euros HT, soit 110 511.59 euros TTC.

. **2007-11** : Signature de l'offre de prix du 23 mars 2007 de la Société AMTEC – 2, rue Jean Daguerra – 21300 CHENOVE, concernant le remplacement de deux pompes de refoulement des lixiviats, qui s'établit comme suit :

- Canalisation + pose débi-mètre .....9 945.80 €HT
- Poste électro-pompes + Armoire de pilotage ..... 13 508.13 €HT
- Poste ligne électrique 4G 10mm2 ..... 6 006.70 €HT
- + Alimentation armoire pompes

Soit un montant total de 29 460.63 €HT soit 35 234.91 TTC.

. **2007- 12** : Signature de l'offre de prix du 30 mars 2007 de la SARL Milli Automobiles Citroën à Paray-le-Monial, concernant l'acquisition d'un véhicule Citroën C3 Diesel HDI – Année 2006 – 17000 kms pour un montant de 12 000 euros TTC.

. **2007- 13** : Signature de l'avenant n°2 avec la Société GIRUS – 1 rue Francis Carco – 69120 Vaulx-en-Velin, concernant l'établissement du dossier de demande de prolongation de la durée d'exploitation du site d'Autun avec réalisation

- . d'un plan de phasage et d'un plan de réhabilitation,
- . d'un rapport incluant une notice d'incidence.

Le montant de l'avenant s'élève à 12 630.00 euros HT, soit 15 105.48 euros TTC, se décomposant comme suit :

- . Réalisation des plans ..... 4 330.00 €HT
- . Rédaction du rapport..... 4 900.00 €HT
- . Rendu du rapport..... 3 400.00 €HT

et porte le montant final du marché GIRUS à 125 617.07 euros TTC.

➤ **CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES :**

\* Adoption de principe de la Délégation de Service Public :

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie avant l'Assemblée Générale, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le principe de « Délégation de Service Public » pour l'exploitation du centre de tri des déchets issus des collectes sélectives, conformément aux caractéristiques principales des prestations à réaliser par le délégataire (Voir rapport annexé au projet de délibération joint à la convocation des membres du Conseil).

- AUTORISE le lancement de la procédure de délégation de service public.

- AUTORISE le Président ou son représentant à engager toutes discussions utiles avec les candidats qui auront remis une offre et à signer les actes afférents à cette procédure.

- AUTORISE le Président à signer un contrat spécifique d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats CABANES pour le suivi de ce dossier.

- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\* Adoption du règlement de dépôt des listes et modalités de fonctionnement relatives à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

En vue de constituer la Commission de Délégation de Service Public afin de choisir le délégataire qui assurera la gestion et le fonctionnement du centre de tri, le Conseil Syndical :

- APPROUVE le règlement de dépôt des listes et modalités de fonctionnement relatives à l'élection des membres de la commission de délégation de service public annexé au projet de délibération joint à la convocation des membres du Conseil.

## ➤ **CONTRAT UNIQUE ECO-EMBALLAGES :**

### Contrat Programme de Durée Barème D :

Le Président informe que le cahier des charges d'agrément Eco-Emballages a récemment été modifié par deux arrêtés publiés au Journal Officiel et que ces modifications ayant un impact sur les dispositions du Contrat Programme de Durée, un avenant a été établi pour les prendre en compte dans ce contrat.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du contenu de ces modifications, ACCEPTE les nouvelles dispositions du Contrat Programme de Durée et AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 incorporant les modifications au contrat initial (Voir le document annexé au projet de délibération joint à la convocation à l'assemblée générale).

### Attribution des primes Eco-Emballages :

Le Président rappelle au Conseil Syndical que les clés de répartition des aides Eco-Emballages ont été fixées par délibération du 3 Octobre 2006 mais qu'une proposition de modification des modes de reversement au réel leur a été présentée lors du dernier conseil du 21 mars 2007.

Le Conseil Syndical, après le rappel de cette proposition :

#### **1/ Soutien à la tonne triée :**

Ce soutien sera désormais basé uniquement sur les tonnages reçus par les repreneurs au cours de l'année. Il n'y aura plus de compensation en cas de baisse des tonnages d'une année sur l'autre. Le soutien se fera donc sur la base des performances réelles.

Les modalités de versement restent inchangées, à savoir :

- 4 avances à chaque trimestre, calculées selon la formule suivante :  
(soutien global réel tonne triée de l'année n-1 x 80%) /4
- un liquidatif final.

#### **2/ Surprime :**

En 2007, les reversements et le mode de calcul concernant la surprime ne sont pas modifiés.

Pour 2008, le SMEVOM décidera de continuer ce reversement, de le modifier ou de l'annuler (Pour financer les investissements).

### **3/ Autres soutiens :**

Les modalités de reversement des aides à la communication, aux ambassadeurs de tri et à l'optimisation restent inchangées par rapport à la délibération antérieure.

**DECIDE** à 27 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 absentions le mode de versement du soutien à la tonne triée sur la base des performances réelles, les modalités de versement demeurant inchangées par rapport à 2006.

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de conserver le reversement et le mode de calcul de la surprime pour 2007 et de revoir ces critères en 2008,

**PREND ACTE** que les modalités de reversement des aides à la communication, aux ambassadeurs de tri et à l'optimisation restent inchangées par rapport à la délibération antérieure.

#### **➤ PERSONNEL :**

Après rappel du tableau actuel des effectifs du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Chef	A	1	0	-	
Ingénieur	A	1	0	-	
Technicien supérieur	B	1	0	-	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur	B	1	0	-	
Adjoint administratif	C	1	0	-	
Agent administratif	C	1	1	-	
		6	1	0	
<b>AGENTS NON-TITULAIRES</b> (Emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération (Annuelle brute)		Contrat
			Euros	Indice	
Chargé de communication	A	Administratif	34 347	545	CDD
Ingénieur	A	Technique	21 070	381	CDD
			55 417		

Le Conseil Syndical, au vu des derniers décrets portant sur les statuts particuliers de chaque d'emploi et la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, **ACCEPTTE** de modifier ce tableau comme suit, avec effet immédiat :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Chef	A	1	0	-	
Ingénieur	B	1	0	-	
Technicien supérieur	B	1	0	-	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur 2 <sup>nd</sup> e classe	B	1	0	-	
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	0	-	
Adjoint administratif de 2 <sup>nd</sup> e Classe	C	1	1	-	
		6	1	0	
<b>AGENTS NON-TITULAIRES</b> (Emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération (Annuelle brute)		Contrat
			Euros	Indice	
Chargé de communication	A	Administratif	34 347	545	CDD
Ingénieur	A	Technique	21 070	381	CDD
			55 417		

Par ailleurs, suite à sa décision du 21 mars 2007 de recruter un ambassadeur de tri itinérant pour répondre aux besoins de communication au sein des collectivités adhérentes, le Conseil Syndical DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe.

Le Conseil Syndical DECIDE également de créer un second poste d'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe, au cas où il ne serait pas possible d'intégrer le technicien recruté en qualité de non-titulaire, et de supprimer le poste actuel d'ingénieur non-titulaire.

Le tableau des effectifs du SMEVOM est modifié comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007 :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Chef	A	1	0	-	
Ingénieur	B	1	0	-	
Technicien supérieur	B	1	0	-	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique 2 <sup>nd</sup> e Classe	C	2	0	-	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur 2 <sup>nd</sup> e classe	B	1	0	-	
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	0	-	
Adjoint administratif de 2 <sup>nd</sup> e Classe	C	1	1	-	
		8	1	-	
<b>AGENTS NON-TITULAIRES</b> (Emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération (Annuelle brute)		Contrat
			Euros	Indice	
Chargé de communication	A	Administratif	34 347	545	CDD
			34 347		

En vue de poursuivre la mise en œuvre de la politique de communication du Syndicat, et d'assurer les missions confiées par délibération du 22 septembre 2004 à l'agent chargé de communication, le Conseil Syndical ACCEPTE la création d'un poste d'attaché statutaire, pour une durée de un an renouvelable deux fois un an par reconduction expresse, sur un niveau de recrutement correspondant au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché, soit indice brut 703, majoré 584.

➤ **ETUDE D'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS** :

Une réunion technique a été organisée le 18 avril dernier suite à la décision du Conseil Syndical de mettre en route l'étude d'optimisation de la gestion des déchets.

Les différentes étapes de cette étude sont précisées et le cahier des charges en vue de la consultation de bureaux d'études a été approuvé.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 H 45.

A Paray-le-Monial, le 12 Mai 2007  
Le Président :  
MA DRAPIER